

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE RÉALITÉ VIRTUELLE !

À l'occasion de salons, congrès, colloques, de nombreuses interventions portent sur les apports du digital pour notre avenir, sans oublier la réalité augmentée. Nous pouvons nous réjouir que les progrès des technologies permettent de faciliter notre vie quotidienne, comme la domotique par exemple, mais qu'en est-il de l'accessibilité universelle ?

La loi du 11 février 2005 (L. n° 2005-102, JO du 12) applicable au 1^{er} janvier 2015 a donné de nombreux espoirs aux personnes handicapées. Les grands établissements avaient pour obligation de faire un diagnostic avec pour objectif de recenser les travaux nécessaires et leur coût avant 2011 et pouvoir programmer ces derniers (ou demander des dérogations si besoin) d'ici 2015.

À cette date, constat fut fait qu'il fallait encore donner du temps et en septembre 2015, les nombreux lieux non accessibles (publics ou privés) devaient déposer un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) permettant, après un recensement des travaux de mise en accessibilité, de les programmer sur une période de trois à neuf ans selon leur taille.

Nouveau constat de retard de dépôt des Ad'AP et à nouveau le délai fut donné à juin 2017. Septembre 2017, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent mettre à disposition du public un document, appelé registre public d'accessibilité, afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées. Le registre, pour être aussi utile qu'efficace, se doit d'être simple et compréhensible par tous. Cette simplicité doit également se retrouver dès son élaboration. Il s'agit là en effet d'un outil de communication entre l'ERP et sa clientèle, un moyen de promouvoir la qualité d'un accueil de tous les publics et de l'attention portée à chacun.

Que dire encore des établissements neufs de renom qui ont ouvert leurs portes ces dernières années et qui ne respectent pas l'accessibilité !

M'avez-vous suivi ? Faut-il encore en rajouter ?

La pédagogie développée par l'association Tourisme et Handicaps (ATH), dans le cadre du développement de la marque Tourisme & Handicap, a permis à plus de 6 000 établissements touristiques de comprendre que l'accès pour tous était non seulement un besoin mais pouvait aussi augmenter sa clientèle en *intégration*. La prise de conscience de ce besoin d'accessibilité de tous à tout devient une réalité, mais la mise en œuvre des travaux nécessaires reste encore complexe et pas uniquement pour des raisons financières. La volonté reste un élément incontournable.

Faut-il rappeler à tous que personne n'est à l'abri d'un incident avec incapacité provisoire, d'une maladie invalidante, voire de devenir une personne handicapée suite à un accident. Les autorités publient trop souvent le nombre de morts des accidents de la route ou des attentats mais avec tout le respect dû à ces morts, quand va-t-on mentionner le nombre de blessés handicapés pour le reste de leur vie et qui ont besoin de tous pour leur emploi, leurs courses, leurs loisirs... bref, leur vie quotidienne !

Restons optimistes ! À fin 2018, nous devrions pouvoir constater la fin des travaux des Ad'AP déposés pour trois ans et ATH continuera son soutien au développement de la marque Tourisme & Handicap, mais également lors du prochain appel à candidatures de la marque Destination pour Tous avec ses critères rénovés après une première expérience de trois ans. Un excellent moyen pour les autorités municipales de rendre accessible leur territoire touristique non seulement pour les touristes mais aussi pour leurs habitants.

Rendez-vous en 2019 pour faire un bilan des Ad'AP ! ■



BIO EXPRESS

**ANNETTE
MASSON**



Présidente de l'Association pour le salon mondial du tourisme
Présidente de la Fédération française des techniciens et scientifiques du tourisme (FFTST)
Expert international Ressources Humaines
Directeur des ressources humaines Voyages Kuoni France

de 1998 à 2014
de 1992 à 2014
depuis 2000
de 1976 à 1999

PRÉSIDENTE – FONDATRICE DE L'ASSOCIATION
TOURISME ET HANDICAPS DEPUIS 2001